



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

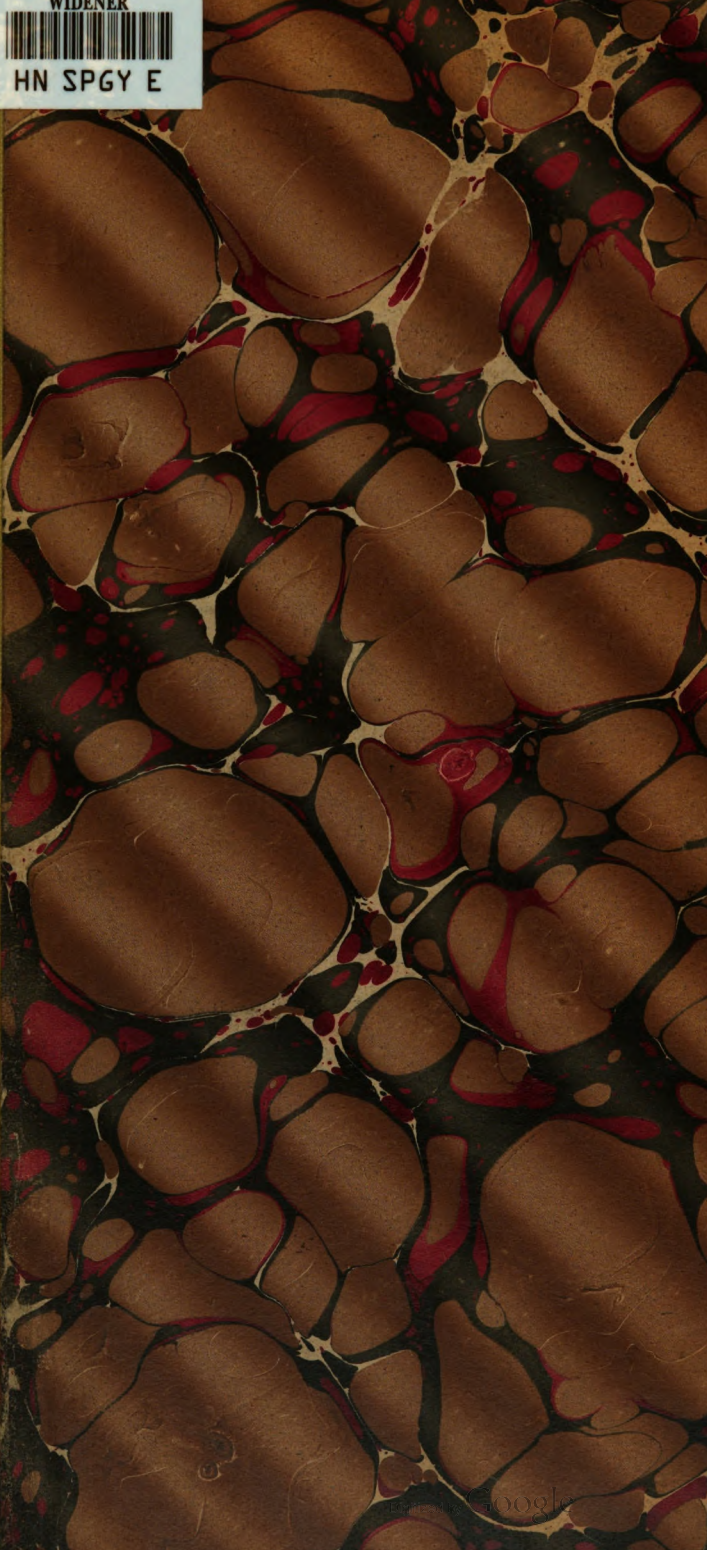
### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Les Cérémonies du Conclave . 1820


4158  
32

WIDENER  
HN SPGY E



C 4158.32

+



+

HARVARD COLLEGE  
LIBRARY

+

FROM THE LIBRARY OF  
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

+

PURCHASED APRIL, 1927







ESSAI HISTORIQUE  
SUR LES CÉRÉMONIES  
DU CONCLAVE,  
POUR L'ÉLECTION DU PAPE,  
ET  
SUR L'ORIGINE DES CARDINAUX.

— — — — —  
*SECONDE ÉDITION,*  
AUGMENTÉE DE LA CHRONOLOGIE DES PAPES.



A PARIS,  
CHEZ CRAPELET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,  
RUE DE VAUGIRARD, n° 9 ;  
ET CHEZ RORET, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE.

1829.





**ESSAI HISTORIQUE**  
**SUR**  
**L'ÉLECTION DU PAPE.**

**A PARIS,**  
**CHEZ RORET, LIBRAIRE,**  
**RUE HAUTEFEUILLE.**

ESSAI HISTORIQUE  
SUR LES CÉRÉMONIES  
DU CONCLAVE,  
POUR L'ÉLECTION DU PAPE,  
ET  
SUR L'ORIGINE DES CARDINAUX.

---

SECONDE ÉDITION,  
AUGMENTÉE DE LA CHRONOLOGIE DES PAPES.



A PARIS,  
CHEZ CRAPELET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,  
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

---

FÉVRIER 1829.

C 4158.32

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY  
FROM THE LIBRARY OF  
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE  
APRIL 1927

---

---

ESSAI HISTORIQUE  
SUR LES CÉRÉMONIES  
DU CONCLAVE,  
POUR L'ÉLECTION DU PAPE,  
ET SUR L'ORIGINE DES CARDINAUX.

---

L'ÉLECTION d'un Pape est une affaire fort importante dans la chrétienté.

La manière de donner ce chef à l'Église a essuyé, comme toutes les choses de ce monde, beaucoup de changements. Saint Pierre déclara Linus, ou saint Lin, pour son successeur : Anaclet, Clément et Évariste en usèrent de même. Après ces quatre Papes, le Clergé de Rome se rendit maître de l'élection. Les empereurs, les rois des Goths, qui enlevèrent aux premiers l'empire d'occident, et le sénat romain, voulurent ensuite y avoir part. Mais les Goths, après de grands revers, ayant été obligés de repasser les mers, et de se retirer en Espagne, laissèrent au Clergé romain

une pleine liberté de donner ce chef. Les empereurs d'Orient se réservèrent seulement le droit d'approuver et de confirmer l'élection quand elle étoit faite; mais ils ne le conservèrent pas long-temps. Benoît II le leur ôta par une Bulle, dans le septième siècle.

Charlemagne, non moins célèbre par ses victoires que par la magnificence de ses dons et par la protection qu'il accorda aux Papes, après avoir joint l'empire d'Allemagne à la couronne de France, donna plusieurs terres en souveraineté à l'Église, ce qui fit les Papes des princes souverains et temporels, de simples Évêques qu'ils étoient auparavant. Mais il retint en même temps, pour lui et pour ses successeurs, le droit de confirmer leur élection. Adrien II, qui s'étoit si bien trouvé de la protection de ce prince, lui confirma ce droit dans un Concile.

Le Pape Adrien III fut le premier qui y dérogea. Profitant de la décadence de la maison de Charlemagne, il fit régler, dans un Concile assemblé sur la fin du neuvième siècle, que lorsque le Clergé de Rome auroit choisi un sujet pour remplir la chaire de saint Pierre, il en prendroit possession sans attendre l'approba-

tion ni la confirmation des empereurs, et qu'on se réduiroit seulement à demander l'avis du peuple. En conséquence du décret de ce Concile, il y eut vingt-quatre Papes élus par le seul choix du Clergé et l'approbation du peuple.

Dans la suite, l'empereur Othon II ayant pris Rome, fit déposséder Jean XIII et mettre à sa place Léon VIII. Mais il se contenta d'exiger du Clergé de Rome, qu'il laissa maître de l'élection des Papes, qu'on y appelât ses ambassadeurs. Ses successeurs se maintinrent dans ce droit, tant que l'Italie fut sous leur domination; mais étant devenue le partage des rois de Lombardie, et l'empire d'Occident, d'un autre côté, se trouvant borné par le Rhin, les Romains qui, à l'exemple des autres peuples, s'étoient soustraits de la dépendance des empereurs, n'appelèrent plus les ambassadeurs à l'élection des Papes.

Le Clergé de Rome, se voyant ainsi hors de la dépendance des empereurs, commença insensiblement à ôter au peuple la part qu'il avoit eue jusqu'alors à l'élection des Papes, et l'en exclut entièrement vers le milieu du douzième siècle. Enfin trente-six ans après, les Cardinaux

commencèrent à s'attribuer à eux seuls le droit de les élire.

#### CÉRÉMONIES OBSERVÉES A LA MORT DU PAPE.

Aussitôt que le Saint-Père est expiré, le Cardinal camerlingue, en habit violet, se présente à la porte de sa chambre; il y frappe par trois fois avec un marteau d'or, et il appelle à chaque fois le Pape à haute voix, par ses noms de baptême, de famille et de Pape. Après un court espace de temps, il dit en présence des clercs de la chambre et des notaires apostoliques, qui prennent acte de cette cérémonie : *Il est donc mort.* On apporte au même Cardinal l'anneau du pêcheur, et il le casse avec le même marteau. Les morceaux en appartiennent au maître des cérémonies. Ensuite il va prendre possession du Vatican au nom de la chambre apostolique, et accompagné des clercs de la chambre en habits noirs.

Après qu'il a établi son autorité dans ce palais, il envoie des gardes pour se saisir des portes de la ville, du château Saint-Ange, et des autres portes; et lorsqu'il a pourvu à la sûreté de Rome, il sort du Vatican en carrosse; précédé du capi-



taine des gardes du Pape, et ayant à ses côtés les Suisses qui accompagnent ordinairement Sa Sainteté. Lorsque cette marche commence, on entend sonner la grosse cloche du Capitole, qui, ne sonnant que dans cette occasion, annonce à toute la ville la mort du souverain Pontife.

Dans le même temps le Cardinal patron (1) quitte le palais du Pape; c'est le Cardinal camerlingue qui vient l'occuper. D'un autre côté le dataire, le secrétaire et autres, qui ont les sceaux du Pape décédé, les portent au Cardinal camerlingue. Les officiers de la chambre apostolique se saisissent de la dépouille du Pape: le sacré Collège députe des courriers extraordinaires à tous les Cardinaux absents de Rome, pour leur faire part de cette nouvelle, et les inviter à se rendre à Rome au plus tôt.

Cependant les pénitenciers de saint Pierre avec les chapelains du Pape défunt, prennent le soin de faire embaumer son corps. Ils le revêtent ensuite d'habits pontificaux, la mitre en tête, et

---

(1) On appelle à Rome de ce nom le Cardinal qui est neveu du Pape.

l'exposent pendant trois jours sur un lit de parade jusqu'au temps de l'enterrement.

Lorsque les trois jours sont expirés, on le porte sur le soir à l'église Saint-Pierre, lieu de la sépulture des Papes. Voici l'ordre de cette pompe funèbre.

La marche commence par une avant-garde de cheveu-légers de Sa Sainteté, portant leur lance baissée, et précédés de leurs timbaliers, qui font entendre un ton triste et lugubre. On voit après eux des troupes de Suisses avec leurs mousquets et hallebardes, vingt palefreniers du Pape portant des torches allumées, et tenant en main autant de chevaux couverts de housses noires traînant jusqu'à terre; le porte-croix du Pape à cheval; les Suisses de la garde. Paroît ensuite une litière découverte, sur laquelle est le Pape défunt. Les pénitenciers de Saint-Pierre, en manteaux et portant des torches, marchent aux deux côtés de la litière en chantant des hymnes. Suivent vingt autres palefreniers; le reste de la compagnie des cheveu-légers, des cuirassiers et des Suisses de la garde. La marche est fermée par sept pièces de canon que l'on traîne à la suite du convoi.

Si le Pape étoit mort au Vatican , alors on le porte par un escalier secret dans la chapelle de Sixte, d'où on le transporte à Saint-Pierre sans autre cortége que celui des pénitenciers et de quelques chapelains.

De quelque manière que ce soit, le Chapitre de Saint-Pierre vient recevoir le corps du Pape jusque sous le portique, en chantant les prières ordinaires. Il demeure exposé pendant neuf jours dans cette église à la vue du peuple, qui vient en foule lui baiser les pieds : ensuite on met le corps dans un cercueil de cyprès, on renferme ce cercueil dans un autre qui est de plomb, et celui-ci dans un de sapin. On le laisse en dépôt dans une chapelle, jusqu'à ce qu'on lui ait bâti un mausolée, ou bien on le transporte dans le lieu qu'il a demandé.

Cependant on élève dans la nef une chapelle ardente, et tout le temps des obsèques du Pape on y chante une messe des morts pour le repos de son ame, en présence du sacré Collège.

Dans le même intervalle les Cardinaux tiennent plusieurs congrégations pour donner ordre au Conclave, et élire par billets les officiers qui doivent y entrer, et faire le service nécessaire.

On y nomme aussi le gouverneur du Conclave, les médecins, chirurgiens et autres personnes dont on ne peut se passer. Le sacré Collège donne audience aux ambassadeurs, qui viennent faire leur compliment de condoléance, l'assurer de la bienveillance de leur maître envers le Saint-Siège, et offrir leurs forces pour la liberté et la défense du Conclave. Le doyen des Cardinaux leur répond au nom du sacré Collège.

Le neuvième jour des obsèques on prononce l'oraison funèbre dans l'église de Saint-Pierre. Un Cardinal Évêque chante la messe, à laquelle il est assisté par quatre autres Cardinaux en mitres ; et, à la fin, les cinq Cardinaux vont faire sur la représentation les encensements et les aspersions ordinaires : c'est par là que finit cette lugubre cérémonie.

Il faut observer ici, que, dès que le Pape est mort, les Cardinaux qui sont à Rome envoient des courriers à tous les princes catholiques et aux Cardinaux absents, afin qu'ils puissent se trouver à l'élection d'un nouveau Pape.

## DU CONCLAVE.

Par le mot de Conclave, on entend l'assemblée de tous les Cardinaux qui sont à Rome, ou qui s'y rendent pour faire l'élection du Pape. On appelle aussi de ce nom le lieu où se fait cette auguste élection.

Les neuf jours des obsèques du Pape étant expirés, les Cardinaux s'assemblent le lendemain à la basilique de Saint-Pierre, et le Cardinal doyen y dit la messe du Saint-Esprit pour l'élection du nouveau Pape. Ensuite un Prélat prononce un discours latin pour exhorter les Cardinaux de choisir une personne digne d'une place aussi éminente. Après quoi le principal maître des cérémonies prend la croix papale : il est suivi des musiciens, qui chantent le *Veni Creator*; et les Cardinaux deux à deux, chacun à son rang d'ordre, vont processionnellement au Conclave, qui leur est préparé dans le Vatican.

Le Conclave occupe une partie du Vatican, palais immense, dont le nom même est respecté. Il commence depuis la galerie qui règne sur le portique de Saint-Pierre, et il continue en tournant sur la main droite. Dans toute la longueur

du premier appartement et des corridors qu'il renferme, il y a plusieurs salles très vastes, que l'on sépare par des cloisons faites de simples planches. On appelle cellule l'espace que ces cloisons renferment. Chaque cellule est composée de différentes petites pièces et cabinets, et chaque Cardinal a la sienne pour lui et ses conclavistes. La chambre qu'il y occupe n'a pas plus de grandeur qu'il n'en faut pour contenir un lit, cinq à six chaises et une table : la pièce qui suit est destinée pour un conclaviste : au-dessus de celle du Cardinal est une autre chambre pour un second conclaviste : à côté sont deux autres pièces, dont l'une sert de chapelle, où le Cardinal peut dire la messe, et l'autre est destinée pour y manger avec ses conclavistes.

Il y a des cellules plus grandes les unes que les autres ; mais les Cardinaux ne sont pas maîtres de les choisir. C'est le sort qui en décide ; et cette cérémonie se fait avant l'entrée dans le Conclave. Ainsi les cellules qui sont pratiquées le long du grand corridor, qui est à droite et en retour du portique de Saint-Pierre, sont les plus commodes et les plus agréables, parce qu'elles ont vue sur le Belvédère. Les Cardinaux

que le sort a ainsi logés ne sont pas à plaindre : il n'en est pas de même de celles qui sont au-dessus du portique de Saint-Pierre, attendant au Vatican ; car elles sont fort sombres et nullement commodes.

Toutes ces cellules sont tapissées d'une serge verte en dehors et en dedans, excepté celles des Cardinaux créés par le Pape défunt : celles-ci sont tapissées de serge violette au dehors, et en dedans d'une serge de laine de même couleur. Chaque Cardinal fait mettre ses armes sur la porte de son logement.

Lorsque les Cardinaux sont arrivés au Conclave, ils entrent dans la chapelle de Sixte. On y fait la lecture des Bulles contenant l'élection du Pape, et les Cardinaux jurent de les observer. Ensuite le doyen du sacré Collège représente à cette assemblée de quelle conséquence il est de suivre ce que les Bulles prescrivent. Cela fait, les Cardinaux qui veulent aller dîner à leurs palais, ont la permission de sortir du Conclave, après avoir promis d'y retourner le soir. Le maître des cérémonies leur représente, dans ce moment, qu'ils ne doivent pas s'y enfermer, s'ils ne veulent pas y rester tout le temps qu'il durera,

comme les Bulles l'ordonnent. Le gouverneur du Conclave et le maréchal de la sainte Église commencent alors à poser leurs soldats dans les lieux qu'ils jugent le plus nécessaire pour la sûreté de l'élection. Les ambassadeurs et les autres personnes intéressées à l'élection, ont permission cette première journée d'y rester jusqu'au soir.

L'heure de la clôture du Conclave étant venue, le premier maître des cérémonies sonne la clochette pour faire retirer les ambassadeurs, princes et Prélats, et autres personnes de marque qui pourroient encore s'y trouver. Tout le monde étant sorti, on achève de murer les portes et fenêtres, excepté un panneau pour les éclairer; ce qui porte dans tout le Conclave une lumière fort sombre. On pratique une communication avec le dehors par des tours, dans la même forme à peu près que ceux des couvents des religieuses (1).

---

(1) Cette clôture est une formalité nécessaire pour la validité de l'élection, suivant les Constitutions apostoliques; et c'est pour cela que l'on a grand soin de tenir le Conclave clos et fermé, en sorte qu'il n'y a d'autre entrée



Le même soir, le Cardinal doyen et le Cardinal camerlingue font la visite pour voir si tout est dans l'ordre. Il ne reste dans le Conclave,

---

que celle des tours, et une porte principale qui ne doit s'ouvrir que pour la sortie des Cardinaux ou de leurs conclavistes qui tomberoient malades dans le Conclave, et qui sont obligés d'en sortir pour recouvrer leur santé.

Cette porte et ces tours ont deux serrures, l'une par dedans, l'autre par dehors : les clefs de la partie extérieure des tours sont à la garde du Prélat nommé pour être gouverneur du Conclave, et celles de la partie intérieure sont gardées par le maître des cérémonies. Les clefs du dehors de la porte principale sont au pouvoir du prince Savelli, par un indult que les Papes ont accordé à sa famille qui est d'une noblesse fort ancienne; en sorte que pendant tout le temps du Conclave, il assiste jour et nuit, en personne, à la garde de cette porte, à la tête d'une nombreuse soldatesque; et pour les clefs du dedans de cette même porte, le Cardinal camerlingue en est chargé, aussi-bien que de celles d'un petit guichet que l'on n'ouvre que pour les audiences que donnent les Cardinaux, chefs d'ordre, aux ambassadeurs et autres ministres principaux. Ce même guichet a aussi ses clefs du dehors, dont le prince Savelli est encore chargé; et par dessus les serrures extérieures et intérieures, cette porte principale est encore fermée en dedans par un fort cadenas, dont le premier des maîtres des cérémonies a les clefs.

outre les Cardinaux et leurs conclavistes, que les quatre maîtres de cérémonies, le secrétaire du sacré Collège, quelques religieux pour servir de confesseurs, deux médecins, un chirurgien, un apothicaire avec deux garçons, deux barbiers et deux aides, un maître maçon, un maître charpentier, et environ trente valets appelés *facchini*, pour faire le plus rude service.

Tous les officiers du Conclave font serment de ne pas révéler les secrets, et deux Cardinaux sont nommés pour reconnoître, le lendemain de la clôture, chacun de ces officiers en particulier.

En dehors du Conclave, les Suisses qui ont la porte du Vatican y tiennent jour et nuit un corps-de-garde; ils ont soin de boucher toutes les ouvertures de la galerie qui répond sur la place de Saint-Pierre.

Dans la même place, il y a deux corps-de-garde : l'un qui est de quatre ou cinq compagnies de soldats, entretenues sous les ordres du maréchal de la sainte Église, à qui on permet pendant la vacance du Saint-Siège d'habiter au Vatican au premier appartement à droite, et à côté de celui du Prélat qui est gouverneur du

Conclave; l'autre corps-de-garde est celui des soldats levés pour la sûreté du Conclave, autour duquel on pose des sentinelles, et particulièrement à la principale porte : c'est là que sont les quatre tours qui ont été pratiqués pour passer le dîné et le soupé des Cardinaux. C'est par ces tours que les personnes du dedans peuvent s'aboucher avec celles du dehors. On donne audience aux ambassadeurs à un guichet qui est à côté de la grande porte; car ils n'entrent pas dans le Conclave après la clôture.

Au reste, les Cardinaux renfermés dans le Conclave, s'y nourrissent à leurs dépens, et on leur donne à chacun un petit réduit en dehors sous les galeries du Vatican pour y établir leurs offices et cuisines.

Tous les jours, sur les dix heures du matin, les officiers de chaque Cardinal viennent à Saint-Pierre dans les carrosses de leurs éminences. Ils vont prendre dans les cuisines le dîner de leur maître, et ils le portent aux tours du Conclave en cet ordre :

Premièrement, marchent deux estaffiers du Cardinal, portant chacun une masse de bois, sur laquelle sont les armes de leur maître : cette

masse est peinte en violet, si le Cardinal à qui elle appartient est de la création du dernier Pape : celles des Cardinaux des autres créations sont peintes en vert. Suit un valet de chambre portant sa masse d'argent : il la tient renversée, si son maître est de la création du dernier Pape ; et il la porte haute, s'il est de la création des Papes antérieurs. Après viennent les gentils-hommes, marchant deux à deux et tête nue : derrière eux est le *seuleo*, ou maître-d'hôtel, accompagné du *copiere* et du *trinciante*. Ensuite sont les estaffiers portant le boire et le manger du Cardinal : deux soutiennent sur leurs épaules un levier, d'où pend une grande cassette ou caisse, dans laquelle sont les divers mets qui composent le repas ; d'autres portent de grands paniers, où sont le pain, le vin, le fruit, etc.

En arrivant au tour, ils nomment leur Cardinal à haute voix, afin que le conclave, qui attend dans l'intérieur, s'avance, et fasse prendre le tout par des valets, qui le portent à la cellule du Cardinal, où il y a des étuves préparées pour tenir chaudement tous les plats. Mais il est libre au Prélat qui est de garde au dehors, ainsi qu'à un des conservateurs romains,

de les visiter exactement pour empêcher que l'on ne passe quelque lettre ou billet. Par la même raison, les bouteilles ou flacons doivent être de verre ou de cristal, sans aucune couverture, le tout de peur de quelques supercheries.

Lorsqu'on a passé tout ce qui est du repas de chaque Cardinal, un censeur qui est présent, en robe violette et sa masse d'argent, ferme la fenêtre des tours, et le Prélat assistant y applique le scellé avec ses armes. Le maître de cérémonies fait la même chose en dedans. Au reste, les Prélats qui assistent aux tours, sont députés du sacré Collège. Ces tours sont gardés par des Evêques, des auditeurs de rote, des clercs de chambre et des conservateurs romains : c'est le gouverneur du Conclave qui leur assigne leur poste.

Le gouverneur de Rome, celui du bourg Saint - Pierre et les conservateurs romains (1) vont à l'audience du sacré Collège au tour, en la manière qu'ils avoient accoutumé d'aller à

---

(1) La fonction des conservateurs romains répond à celle des écrivains.

celle du Pape : cette audience se donne à travers un guichet, ou petite fenêtre pratiquée dans le tour. Ce sont les trois chefs d'ordre qui portent la parole, et qui répondent pour le sacré Collège : chacun a son jour.

Pendant la tenue du Conclave, le Clergé séculier et régulier s'assemblent tous les matins à l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, et de là on va en procession à l'église de Saint-Pierre, chacun selon son rang, pour demander l'élection du Pape. Quand ils sont au bas de l'enceinte du Conclave, ils chantent le *Veni, Creator*.

Si quelqu'un des Cardinaux veut sortir du Conclave, soit par maladie, ou quelque autre raison sérieuse, cela lui est permis; mais il perd le droit de voix active. Ceux qui n'y sont point encore entrés, ont trois jours pour s'y rendre, depuis l'ouverture du Conclave, passés lesquels ils ne le peuvent plus, et ils sont censés alors être *incognito* dans Rome. Ceux qui arrivent, ont de même trois jours avant d'entrer.

Quand on veut parler à un Cardinal, ou à autre personne renfermée au Conclave, on le peut aux heures précises; mais c'est toujours en présence des gardes du Conclave et à haute

voix, en italien ou en latin, afin que tout le monde l'entende.

Tous les jours pendant la tenue du Conclave, et à la sortie du scrutin de l'après-midi, trois Cardinaux, un de l'ordre des Evêques, un des Prêtres, un des Diacres, s'assemblent pendant trois jours consécutifs chacun à leur tour, dans un endroit réservé pour recevoir les dépêches de tous les Nonces qui sont dans les cours étrangères, y faire les réponses promptes et nécessaires, et pour donner ordre à toutes les affaires de l'Église les plus pressées, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Quand il y a des affaires de grande conséquence, ces trois Cardinaux convoquent un consistoire, où ils sont tous assemblés pour les décider; ainsi ces trois Cardinaux changent tous les trois jours.

Il convient de dire quelque chose des conclavistes. Chaque Cardinal peut en avoir deux, et en cas d'infirmité, s'il le demande, il peut en avoir trois. Ordinairement l'un est ecclésiastique et l'autre séculier. Les conclavistes portent tous une simarre de la même couleur. C'est une robe d'étoffe de soie à manches pendantes, longues et étroites. La Chambre apostolique leur donne

dix mille écus à partager entre eux. En outre, les Papes leur ont accordé bien des privilèges utiles et honorables : ils acquièrent la qualité de nobles chevaliers, et le droit de bourgeoisie dans la ville de Rome. Ils peuvent tous aspirer aux bénéfices, et ils sont préférés pour la collation : ils peuvent aussi résigner leurs bénéfices et pensions, en vertu de plusieurs indults : ils sont exempts de payer aucun droit en cour de Rome, soit pour Bulles et autres expéditions de la Daterie. Ils ont encore plusieurs autres privilèges, que l'on trouve détaillés dans la Bulle du Pape Benoît XIV, du mois de septembre 1740. Leur fonction est d'être comme des secrétaires d'honneur de chaque Cardinal, les compagnons de leur solitude, et les dépositaires de leurs sentiments secrets. Selon la Bulle de Pie IV, les frères et les neveux des Cardinaux ne peuvent être leurs conclavistes.

Revenons à ce qui se passe au Conclave le lendemain que les Cardinaux y sont entrés. Le Cardinal doyen dit une messe basse du Saint-Esprit, en laquelle il les communique tous ; ensuite il leur fait un discours, pour les exhorter à travailler sérieusement à l'élection du Pape. Le jour même



on procède à l'élection, et les Cardinaux s'assemblent à la chapelle du scrutin, sans discontinuer soir et matin.

La convocation de l'assemblée se fait de cette sorte : un des maîtres de cérémonies va tous les jours par tout le Conclave, le matin à six heures, et l'après-midi à deux, pour avertir les Cardinaux en sonnant une clochette, et en disant, *ad capellam, Domini*. Au dernier coup, un des conclavistes porte l'écritoire de son Cardinal dans la chapelle du scrutin, et l'autre tient sa chape, qu'on appelle *la Croccia*. Elle est faite comme celle d'un moine : c'est un manteau qu'on ferme avec une agrafe, et on tire le reste du camail, ou mozette, par-dessus le haut de la chape. Cet habit est fort modeste, et n'a aucun rapport avec les chapes qui se mettent dans les cérémonies. Avant d'entrer dans la chapelle, chaque Cardinal prend sa chape.

Au fond de la chapelle de Sixte, préparée pour le scrutin, on voit le célèbre tableau de Michel-Ange, représentant le dernier Jugement. Un grand tapis vert couvre tout le parquet de cette chapelle. Les formes ou stalles où se placent les Cardinaux des deux côtés, sont tapissées d'un

drap de la même couleur. Devant chaque siège est un pupitre avec les armes du Cardinal qui l'occupe. Le doyen des Cardinaux est à la tête à main gauche en entrant, et le premier Cardinal-Diacre, vis-à-vis, à main droite. Tous les soirs sur les neuf heures, le même maître des cérémonies annonce, avec sa clochette, la retraite, en disant ces mots, *ad cellam, Domini.*

DES DIFFÉRENTES FORMES DANS LESQUELLES SE  
FAIT L'ÉLECTION D'UN PAPE.

On en compte quatre qui ont été pratiquées, les unes dans un temps, les autres dans un autre. La première est appelée par *compromis* : la seconde, par *adoration* ou *inspiration* : la troisième, par le *scrutin* ; et la quatrième, par l'*accessit*, ou accès.

A l'égard de la première, elle ne s'est pratiquée que fort rarement ; c'étoit dans le cas où les Cardinaux, ne pouvant s'accorder sur le sujet à élire, donnoient pouvoir à quelque personne d'un mérite distingué, de nommer le sujet, et se promettoient réciproquement de le reconnaître. Ainsi fut élu le Pape Grégoire X, nommé par les Cardinaux qui suivirent le conseil de saint Bonaventure.

La seconde, dite par adoration, est une élection qui se fait par manière d'importation ; c'est-à-dire que les deux tiers du Conclave étant demeurés d'accord du choix d'un sujet, vont tous ensemble se jeter à ses pieds, et le reconnoître pour chef de l'Église. Mais on a senti que cette manière d'élire étoit dangereuse, parce qu'il y avoit à craindre que les plus jennes des Cardinaux n'entraînassent les plus âgés, et ne les forçassent d'approuver ce qu'ils avoient résolu.

Le troisième, qu'on appelle par scrutin secret, ou bulletins fermés, doit son origine à Grégoire XV, lequel, après avoir été élu l'an 1623, donna une Bulle, par laquelle il restreignit l'élection des Papes à cette dernière forme. C'est celle où les suffrages sont donnés librement ; c'est celle qui se pratique aujourd'hui dans le Conclave, et selon certaines formalités, dont le lecteur sera bien aise d'être instruit. Enfin, la quatrième est celle qu'on appelle par l'accessit : nous expliquerons cette dernière forme un peu plus bas.

Au milieu de la chapelle de Sixte, dont on vient de parler, est une longue table, aux deux bouts de laquelle il y a deux bassins remplis de

bulletins pour le scrutin et pour l'accessit. Deux calices sont au milieu pour ces deux sortes de bulletins, et un petit sac dans lequel le dernier des Cardinaux-Diacres met des boulettes, sur lesquelles sont imprimés les noms de tous les Cardinaux, pour tirer par le sort les trois scrutateurs, les trois réviseurs et les trois infirmiers. Ces derniers sont ceux qui vont prendre les billets des Cardinaux malades dans leurs cellules.

En jetant les yeux sur cette même table, on y voit le tableau du serment que chaque Cardinal doit faire, avant que de mettre son bulletin dans le calice. Il est conçu en ces termes: *Testor Christum Dominum qui me judicaturus est, eligere quem secundum Deum judico eligere debere, et quod idem in accessu præstabo.* C'est-à-dire : Je promets à Jésus-Christ, Notre Seigneur, qui doit me juger, d'élire celui que je crois selon Dieu devoir être élu, et de faire la même chose à l'accessit.

Il est assez curieux de savoir dans quelle forme est le bulletin que chaque Cardinal fait préparer avant que d'aller au scrutin (1).

---

(1) Voyez à la fin la forme de ce bulletin.

C'est un petit carré de papier d'environ six pouces de longueur et cinq de largeur. On le plie en sept parties : ces plis forment autant d'espaces en blanc, séparés par des réglets. Dans le premier espace qui est tout au haut du papier, est le nom du Cardinal qui donne sa voix, et dans cette forme : *Ego..... Card.....* Le second et le troisième restent en blanc ; ensuite on replie le premier espace sur le second et sur le troisième, et on met deux cachets sur le repli de ce dernier avec de la cire molle. Le dessus de ces cachets représente une forme d'armes arbitraires, et autres que celles du Cardinal. Le vide qui est entre les deux cachets est rempli par ce mot, *nomen*. Dans le quatrième espace est le nom du Cardinal qu'on veut élire, et en cette forme : *Eligo in summum Pontificem reverendissimum et eminentissimum meum Dominum Card.....* Mais les Cardinaux observent de faire écrire ces mots par une autre main que la leur, de peur qu'on ne reconnoisse quel est le Cardinal qui donne sa voix à un tel. Les cinquième et sixième espaces sont en blanc. Sur le septième et dernier, on met une sentence de l'Écriture sainte, telle qu'on juge à propos. Cela

fait, on replie en dedans ces deux derniers espaces l'un sur l'autre, et on met sur le repli deux autres cachets qui portent sur le cinquième. Entre ces deux cachets est ce mot *Signa*. Ainsi, au moyen des deux plis faits par le haut du billet, et des deux faits par le bas et cachetés, il n'y a que l'espace où est le nom du Cardinal qu'on veut élire, qui demeure visible. Au reste, la sentence sert à distinguer le bulletin, en cas que le Cardinal voulût le montrer à l'*accessit*; car le bulletin de l'*accessit* est dans la même forme, si ce n'est qu'au lieu du mot *Eligo*, il y a le mot *Acoedo Reverendiss. D. meo D. Cardin.*

Revenons aux formalités du scrutin. Les Cardinaux étant tous assemblés, vont par ordre, en commençant par le doyen, porter chacun leur bulletin dans le calice; et dans le même temps les infirmiers vont recevoir ceux des malades dans leurs cellules.

Pour cet effet, ils présentent au Cardinal malade une espèce de petit tronc, par la fente duquel le Cardinal introduit son billet, et à leur retour on ouvre le tronc en présence des sénateurs et des réviseurs : lorsque les bulletins ont

été reconnu, on les jette dans le calice avec les autres.

Tous les bulletins étant dans le calice, un des Cardinaux chef d'ordre, c'est-à-dire ou Evêque, ou Prêtre, ou Diacre, renverse le calice sur la table, et un des scrutateurs ouvre le bulletin par l'endroit où est écrit le suffrage, et lit tout haut le nom de celui qui est nommé. Dans le même temps les autres scrutateurs marquent à côté du tableau où les noms des Cardinaux sont par ordre d'ancienneté, et qu'on renouvelle tous les jours, le nombre de voix que chacun se trouve avoir; d'un autre côté, ceux qui sont nommés marquent les suffrages qu'on leur donne, pour voir s'ils en ont un nombre suffisant. Cela fait, si aucun des Cardinaux n'a pas les deux tiers des voix, qui est le nombre requis pour l'élection du Pape, on a recours à la forme de l'*accessit*; et si, après avoir tenté cette dernière voie, la même chose arrive, l'assemblée finit pour recommencer le lendemain, et on brûle à l'instant tous les bulletins. Que si, au contraire, un Cardinal se trouve avoir les deux tiers des voix, il est réputé élu canoniquement.

La quatrième sorte d'élection, qu'on appelle

par l'accès, ou l'*accessit*, n'est pas dans une forme différente de la précédente; mais elle en est une suite et comme une dépendance : elle se pratique dans les mêmes séances que celles du scrutin, mais seulement dans celles de l'après-midi. On y a recours, comme on vient de le dire, lorsque le nombre suffisant de suffrages ne se trouve pas au scrutin; ce qui arrive la plupart du temps : de là vient que la forme de l'accès est presque toujours mise en usage, parce qu'elle ne manque pas de réussir, et que par elle enfin on parvient à l'élection désirée.

Dans cette dernière forme, on procède par billets ou bulletins, comme dans le scrutin; mais il faut observer, 1°. que la voix qu'on y donne doit être différente de celle qu'on a donnée au scrutin; ainsi l'on ne peut pas nommer le même Cardinal qu'on a déjà nommé; 2°. que l'on compte les voix du scrutin avec celles de l'*accessit*. Et de là vient le mot d'accès; car dans cette forme d'élection on se joint à un autre, et on donne sa voix à quelque sujet, pour suppléer le nombre de suffrages qui lui manquent. Cet usage est venu de l'ancienne Rome, où l'on pratiquoit à peu près la même chose dans le sénat. Le sénateur



qui étoit de l'avis d'un autre, se levoit de sa place et s'approchoit de lui; et lorsqu'il ne vouloit pas la quitter, il disoit tout haut : *Accedo ad idem*. De même ici le Cardinal qui va à l'*accessit*, est obligé de déclarer son mot, pour faire voir qu'il ne donne pas son suffrage au même qui est marqué dans son bulletin, et en cette forme : *Accedo ad Cardinalem N\*\*\* et possum accedere, ut patet ex voto meo et ex subscripto suo*, offrant de faire voir son scrutin, si l'on veut, lequel autrement doit demeurer secret, pour ne pas ôter la liberté du suffrage; et lorsqu'un Cardinal s'en tient à son scrutin, il écrit ces mots : *Accedo nemini* (1).

---

(1) Au reste, bien que cette formalité des scrutins soit la plus essentielle pour rendre l'élection du Pape canonique, la chose est pourtant aujourd'hui réduite en cérémonie : car il est impossible que l'élection réussisse, si les factions des Cardinaux ne sont pas réunies, en sorte qu'avant que d'aller au scrutin, ils soient d'accord entre eux de la personne à qui ils doivent donner leurs suffrages.

Dans l'Histoire du Conclave pour l'élection de Paul III, il est dit que, comme le précédent avoit duré soixante-quatre jours, on craignit que celui-ci ne fût d'une aussi

Il y a une infinité de circonstances qui concourent à l'élection de tel ou de tel sujet pour Pape, ou qui peuvent l'empêcher. Pour l'éclaircissement de cette matière, il est bon de savoir que tout le sacré Collège est divisé en factions, et qu'autant il y a de Cardinaux de pontificats différents, autant il y a de factions, dont le Cardinal neveu, sous chaque pontificat, est le chef. Donnons un exemple. Dans le Conclave

longue durée, et que pour prévenir ce mal, on lut la Bulle de Boniface VIII, qui porte, que lorsque le Conclave aura duré vingt jours, on ne donnera plus aux Cardinaux que du pain et du vin, afin de faire cesser plus tôt les contestations. *Hist. des Conclaves*, tome I, page 97.

Lorsqu'un Conclave dure long-temps, les Cardinaux ont coutume de se donner plusieurs voix les uns aux autres, sans dessein d'élire ceux qu'ils nomment, mais seulement pour leur faire honneur et leur témoigner qu'on les estime. *Conclave de Pie IV.*

Rien n'est si important, dans toutes sortes d'affaires, que de savoir prendre parti dans les occasions imprévues, soit pour se faire des amis, soit pour nuire à ceux qui traversent nos desseins. C'est principalement dans les Conclaves qu'on a besoin de beaucoup de pénétration et de présence d'esprit, parce que la face des affaires change dans un instant.

tenu pour la création d'Innocent XI, le Cardinal Altiéri étoit le chef de la faction des Cardinaux créés par Clément X, sous le pontificat duquel il étoit le Cardinal neveu. Le Cardinal Rospigliosi étoit le chef de la faction de Clément IX. Le Cardinal Chigi étoit chef de la faction des Cardinaux créés par le Pape Alexandre VII, et ainsi des autres.

L'empereur, les rois de France et d'Espagne, et plusieurs autres puissances souveraines ont aussi leurs factions. Elles sont composées de Cardinaux qui sont nés leurs sujets. Les chefs de ces factions sont ceux qu'il plaît au roi de nommer pour avoir son secret.

Ordinairement les chefs des factions sont assurés des voix de ceux qui dépendent d'eux, et c'est assez que deux ou trois chefs de factions un peu nombreuses s'accordent, pour être les maîtres de l'élection, pourvu qu'ils fassent les deux tiers des voix. Voilà pourquoi les souverains dont on vient de parler, et qui prennent beaucoup de part à l'élection du Pape, à cause du voisinage de leurs États, ne manquent pas de faire donner l'exclusion au Cardinal qui ne leur est pas agréable; et quand une fois il est exclus

du pontificat, il n'y revient presque jamais. Il n'y a que ces trois couronnes qui ont droit de donner cette exclusion. Ainsi le Cardinal qui est chargé du secret d'une couronne, fait sa protestation, au nom de son maître, qu'il ne veut point d'un tel Cardinal, étant bien informé qu'il n'est pas affectionné à son État ; mais il faut observer que chaque couronne ne peut donner l'exclusion qu'à un seul. Or, c'est ici où la politique romaine fait usage de toute son adresse ; car, par exemple, aussitôt qu'une faction s'est aperçu que telle ou telle puissance veut faire donner l'exclusion à quelqu'un, elle ne manque pas d'en proposer un autre, qu'elle sait n'être pas agréable à cette couronne, et à qui elle est presque assurée qu'on donnera l'exclusion, ce qui arrive ordinairement : après avoir ainsi fait prendre le change à ceux qui étoient dans les intérêts de cette puissance, elle revient au premier, que cette dernière ne peut plus exclure, attendu qu'elle a consommé son droit.

On voit néanmoins par là qu'une des conditions essentielles à un sujet, que tel ou telle faction veut élire, est qu'il ne soit point odieux à quelque couronne puissante ; mais indépen-

damment de cette condition, il faut encore qu'il n'y ait aucun reproche à faire contre lui.

En général, les qualités nécessaires pour être élu à une place aussi respectable et aussi importante, sont d'avoir de bonnes mœurs, la réputation d'une vie pieuse et exemplaire, une conduite prudente et sage, un caractère doux et opposé à ce qu'on appelle un esprit rémuant, un âge assez avancé qui passe au moins cinquante-cinq ans (1).

De plus, il faut que le sujet qu'on propose ne se trouve pas dans des circonstances qui, par elles-mêmes, sont des motifs d'exclusion. Ces motifs, entre autres, sont, 1<sup>o</sup> d'avoir des parents trop ambitieux et trop fiers; car dès qu'on propose quelqu'un, ceux qui l'entendent nommer jettent aussitôt les yeux sur celui qui pourra devenir Cardinal patron ou neveu, parce que les Papes se déchargent volontiers du dé-

---

(1) C'est une maxime assez établie dans l'esprit de tous les Cardinaux, de ne faire que des Papes fort vieux : les uns dans l'espérance de posséder, à leur tour, cette suprême dignité; les autres dans la crainte de voir trop affermir l'autorité des neveux sous de longs pontificats.

tail des affaires sur leurs neveux. En effet, c'est ce qui empêcha le Cardinal Bonvisi, quoique fort estimé du sacré Collège, de parvenir à cette suprême dignité, parce qu'on craignoit l'humeur hautaine et arrogante de son neveu. 2°. D'en avoir un trop grand nombre, de peur que la nécessité de les entretenir convenablement n'épuise l'état ecclésiastique. 3°. D'être né prince, ou allié à une maison souveraine, de peur qu'un tel Pape ne démembât le patrimoine de saint Pierre, pour en investir quelqu'un de sa maison, et qu'il ne sortît de la neutralité qu'un père commun doit garder avec tous les princes chrétiens, ou enfin qu'il ne traitât les Cardinaux avec trop de hauteur. 4°. D'avoir été promu Cardinal à la nomination de quelque couronne, surtout celle de France ou d'Espagne, ou d'être né sujet de quelque une de ces puissances, de peur que la reconnaissance ou l'affection nationale ne les rendissent trop dévoués aux intérêts de l'une ou de l'autre (1);

---

(1) C'est en partie pour se délivrer de la crainte de voir le Saint-Siège transporté à Avignon, que les Cardinaux ont jugé à propos et se sont imposé la loi de ne faire

et c'est la raison pour laquelle les Cardinaux usent d'une extrême circonspection, et dissimulent profondément leurs véritables sentimens, de peur qu'on ne les soupçonne de favoriser quelque couronne au préjudice d'une autre.

Un dernier motif, capable quelquefois de donner l'exclusion à un Cardinal, c'est lorsque, dans le Conclave précédent, il ne s'en est guère fallu qu'il n'ait été élu; car alors ceux qui lui ont été contraires, ne pouvant plus prendre confiance en lui, ne reviennent jamais, et emploient tout leur crédit pour faire échouer les desseins de sa faction. L'histoire ne confirme que trop la vérité de ces maximes, et on en pourroit citer des exemples.

On peut dire en général, qu'il n'y a point de mer plus agitée qu'un Conclave. Les passions, comme les flots, s'y poussent successivement.

---

aucun Pape françois; ce qu'ils observent depuis plus de trois cents ans sans interruption. Il n'en étoit pas ainsi auparavant. La qualité de François n'étoit point par elle-même un titre pour être exclu de la dignité de Souverain-Pontife; et on voyoit de temps en temps des François sur le Saint-Siège, aussi-bien que des Espagnols et des Italiens.

Les choses y changent mille fois de face, et la situation des esprits est à tous moments différente. Les cabales, les intrigues, et tout ce que l'expérience de la cour de Rome peut avoir de politique y est mis en usage.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on l'a remarqué, même avant l'établissement des Conclaves. Il n'est pas fort étonnant que des hommes constitués dans de grandes dignités, soient plus occupés de leurs intérêts que du bien général de l'Église, et qu'ils aient quelquefois donné au monde, attentif sur ces grands événements, le spectacle d'une longue division; il ne faut pas attribuer à d'autres causes la longueur de quelques unes de ces assemblées respectables.

On a déjà dit, en parlant du scrutin, qu'il faut les deux tiers des voix pour être élu Pape. Lorsque les scrutateurs ont reconnu et vérifié qu'un tel Cardinal avoit ce nombre de suffrages requis, alors un d'entre eux, élevant fortement sa voix, comme par une grave intonation, proclame le nom de ce Cardinal, en disant, par exemple, *Cardinalis Rezzonico*. Dans le moment tous les Cardinaux qui sont à sa droite et à sa gauche s'éloignent de lui, et quittent leur place



par un sentiment de respect : c'est une espèce d'hommage qu'ils rendent à la supériorité qu'il vient d'acquérir sur eux, et comme une déclaration tacite qu'ils cessent d'être ses égaux.

Les chefs d'ordres viennent aussitôt lui demander son consentement à l'élection qu'on vient de faire à sa personne. En même temps le Cardinal élu se jette à genoux; et s'inclinant profondément, il fait sa prière à Dieu pour lui demander l'assistance de son esprit saint : peu après il se relève, et lorsqu'on a obtenu son consentement, on dresse à l'instant un procès-verbal de l'élection.

Cela fait, les deux premiers Cardinaux Diacres, et les maîtres des cérémonies mènent le nouveau Pape derrière l'autel, et le revêtent des habits affectés à sa dignité, choisis néanmoins et proportionnés à sa stature, savoir, la soutane de moire blanche, le rochet de fin lin, le camail ou la mozette de satin rouge, l'étole en broderie par dessus, le bonnet ou barrette de même, les souliers couverts d'écarlate avec une broderie d'or en forme de croix : étant ainsi habillé, on le porte dans sa chaire devant l'autel. Les Cardinaux, en commençant par le doyen, viennent

lui faire la première adoration, c'est-à-dire qu'ils lui baisent le pied, puis la main, et le Pape leur donne le baiser de paix au visage. Alors le premier Cardinal Diacre, précédé du premier maître des cérémonies, et de la musique qui chante l'antienne *Ecce Sacerdos magnus*, va à la loge de la bénédiction (1), pour avertir le peuple assemblé de l'élection du Pape; ce qu'il fait par ces paroles : *Annuntio vobis gaudium magnum: habemus Papam, eminentissimum Cardinalem N... N..., qui sibi nomen imposuit N...* Je vous annonce une grande joie : nous avons un Pape; c'est l'éminentissime Cardinal N... N..., qui a pris le nom de N... On entend alors la grande coulevrine de Saint-Pierre, qui sert de signal au château Saint-Ange, pour faire la décharge de toute l'artillerie, et toutes les cloches de la ville sonnent. Le peuple rompt les clôtures du Conclave, et pille tout ce qu'il peut attraper; aussi les Cardinaux font-ils mettre à couvert tout ce qu'ils veulent sauver.

Cependant le Saint-Père se retire dans la

---

(1) La loge de la bénédiction est au milieu du portail de l'église de Saint-Pierre.

cellule du Cardinal neveu du Pape défunt, et il y demeure jusqu'à ce que tous les préparatifs soient faits pour la cérémonie de l'adoration publique. Voici ce qui s'y observe.

Le Pape, après avoir été revêtu de ses habits pontificaux, savoir, la chape et la mitre en tête, est porté sur l'autel de la chapelle de Sixte. Là, les Cardinaux, en chapes violettes, viennent lui faire la seconde adoration. Ensuite ils le conduisent en procession à Saint-Pierre. Le Pape, dans cette marche, est porté sur un fauteuil par seize estafiers, et mis sur le grand autel, en présence de tout le peuple. On chante le *Te Deum*, et les Cardinaux lui font la même adoration. Le Cardinal doyen dit les oraisons marquées dans le cérémonial romain : après quoi on descend le Pape de dessus l'autel, on lui ôte la mitre, et il bénit solennellement le peuple. Cette cérémonie achevée, il quitte ses ornements, et on le porte en chaise à son appartement du Vatican. Le même soir il y a des feux et des illuminations dans toute la ville, et Sa Sainteté fait distribuer aux pauvres quantité de pain, de vin, et de l'argent.

## COURONNEMENT DU PAPE.

Le jour assigné pour le couronnement du Pape étant venu, Sa Sainteté accompagnée de son maître de chambre, de ses camériers secrets et d'honneur, et de ses chapelains, tous en chapes rouges, se rend dans la chapelle de Sixte. Là, on le revêt de ses ornements pontificaux, et il est porté à Saint-Pierre par les estaffiers.

Sous le portique de cette Église est un trône avec un dais au dessus, préparé pour Sa Sainteté. Le Pape s'y étant assis, les chanoines et bénéficiers de Saint-Pierre viennent lui baiser les pieds. De là on le porte dans l'Église, au milieu des acclamations du peuple, et on le place sur son trône qui est au fond de l'Église, en face du grand autel. A ses côtés sont les ambassadeurs et les princes *du Soglio* (1), et autres personnes de grande distinction. Les Cardinaux en chapes rouges viennent lui baiser la main, et les Évêques le genou, après quoi le Pape donne la bénédiction au peuple.

Le chœur commence alors l'office de tierce :

---

(1) Ce sont les princes romains.

on pare Sa Sainteté des habits pour la messe ; les Cardinaux , Prélats et Évêques prennent leurs ornements blancs et leurs mitres , et on fait la procession autour du chœur. Pendant la marche , le premier maître des cérémonies , tenant d'une main des étoupes au bout d'une baguette , et de l'autre un cierge allumé , y met le feu par trois fois , disant à chaque fois : *Pater sancte , sic transit gloria mundi* ; c'est-à-dire , Saint-Père, voilà comme la gloire du monde passe.

Le Pape étant arrivé au bas de l'autel , commence la messe , ayant à sa droite le Cardinal doyen en chape , comme Évêque assistant , et à sa gauche le Cardinal Diacre de l'Évangile , et derrière lui deux Cardinaux assistants. De là il monte à son trône , s'y assied , et les trois premiers Cardinaux Prêtres disent chacun une oraison sur Sa Sainteté. Ensuite le Pape descend de son trône : on lui ôte la mitre , et le premier Cardinal Diacre , aidé du second , lui met le *pallium* , en disant : *Accipe pallium , sanctam plenitudinem Pontificalis officii , ad honorem omnipotentis Dei et gloriosissimæ Virginis Mariæ ejus matris , et beatorum apostolorum Petri et Pauli , et sanctæ Romanæ Ecclesiæ*. Le Cardinal

Diacre de l'Évangile met aux trois croix du pallium, trois grosses agrafes de diamants : cela fait, le Pape monte sans mitre à l'autel, le baise, ainsi que le livre des Évangiles, et fait les encensements. Après, on lui met la mitre, et le Cardinal Diacre l'encense trois fois : lorsqu'il a fait cette cérémonie, il baise le Pape à la joue gauche et à l'estomac ; les deux Cardinaux Diares assistants en font de même.

Le Pape retourne alors à son trône : les Cardinaux ôtent leurs mitres et viennent à l'adoration ; c'est-à-dire qu'à celle-ci ils lui baissent les pieds, le genou et la joue, les Patriarches, Archevêques et Évêques lui baissent le pied et le genou ; et les Abbés mitrés, et les bénéficiers-pénitenciers de Saint-Pierre, le pied seulement. L'adoration faite, le Pape monte à l'autel sans mitre : il dit l'*Introït*, le *Kyrie eleison*, entonne le *Gloria in excelsis*, et remonte à son trône. Après que la musique a fini le *Gloria in excelsis*, le Pape revient à l'autel, chante la collecte, et retourne s'asseoir à son trône : alors le premier Cardinal Diacre, la fêrulle (1) en main,

---

(1) C'est une espèce de bâton de cérémonie.

accompagné des sous-diacres apostoliques et des auditeurs de rote, descend dans la Confession-de-Saint-Pierre (1), et fait à haute voix une prière : *Exaudi, Christe, domino nostro N... a Deo decreto summo Pontifici*, etc. Après avoir répété ces paroles trois fois, il ajoute : *Salvator mundi* : les autres répondent : *Tu illum adjuva, sancta Maria, tu illum adjuva* ; ce qu'ils répètent trois fois. Ensuite un auditeur de rote, comme sous-diacre apostolique, chante l'épître en latin, et un autre sous-diacre la chante en grec.

Après le graduel, deux Cardinaux Diacres chantent pareillement l'Évangile en ces deux langues. Le Pape continue la messe avec les cérémonies ordinaires, et il se communique sur son trône.

La messe finie, le Cardinal Archiprêtre de Saint-Pierre présente une bourse à Sa Sainteté, dans laquelle il y a vingt-cinq jules de monnaie

---

(1) On appelle ainsi la chapelle souterraine où reposent les corps de saint Pierre et de saint Paul. On donnoit aussi dans l'ancienne Église ce même nom au lieu où reposoient les corps des saints martyrs, et les reliques des autres saints : c'étoit une espèce de chapelle construite sous le grand autel.

antique, *pro bene cantata missa*. On porte ensuite le Pape sous le dais à la loge de bénédiction, dans laquelle on lui a préparé un trône, où Sa Sainteté s'assied ayant pour assistants les deux premiers Cardinaux Diares. La musique chante l'antienne, *Corona aurea super caput ejus*, et autres marquées dans le cérémonial, après lesquelles le Cardinal doyen chante une oraison sur Sa Sainteté. Alors le second Cardinal Diacre lui ôte la mitre, et le premier Cardinal Diacre avec le doyen des Cardinaux, lui mettent sur la tête la tiare, autrement dite *treregni*, ornée de trois couronnes enrichies de pierreries, en prononçant ces paroles : *Accipe tiaram tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis in terra, vicarium salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.*

Ensuite Sa Sainteté donne la bénédiction au peuple, et les Cardinaux publient l'indulgence plénière. La cérémonie finit par une seconde bénédiction. Le Pape se retire à la chapelle de Sixte, où il quitte ses ornements pontificaux. Le premier Cardinal Prêtre, au nom du sacré Collège, vient lui faire le compliment *ad multos*



*annos*, lui souhaitant longues années de pontificat. On entend aussitôt le canon du château Saint-Ange, et toute l'infanterie et la cavalerie qui sont sous les armes dans la place Saint-Pierre, font une décharge générale. Le même jour et les suivants, on fait des illuminations et des feux par toute la ville.

Le Pape, après avoir passé huit jours au Vatican, va fixer son habitation au palais de *Monte-Cavallo*, qui est la demeure ordinaire des Papes, à cause de l'exposition de ce palais qui est en bon air. Ce changement de demeure se fait avec éclat, et donne lieu à une magnifique cavalcade de différents ordres les plus distingués de Rome, qui accompagnent le Pape dans sa marche.

Environ quelques mois après, Sa Sainteté va prendre possession de Saint-Jean-de-Latran. Ce jour-là, toute sa cour s'assemble à Saint-Pierre, d'où on va en cavalcades à Saint-Jean. Une avant-garde de cheval-légers commence la marche. Viennent ensuite sur deux lignes le fourrier-major, le surintendant de l'écurie du Pape, les porte-manteaux des Cardinaux présents à Rome, portant une valise d'écarlate

brodée en or; les massiers des mêmes Cardinaux, portant des masses d'argent aux armes de leurs éminences; leurs gentilshommes et aumôniers; ceux des ambassadeurs; plusieurs nobles et barons romains bien montés, et lestement vêtus; quatre écuyers du Pape, avec de grandes capes rouges; son tailleur, son barbier, son boulanger, son jardinier, ses deux porte-manteaux vêtus de même, avec deux valises couvertes d'écarlate brodée en or. Après eux les valets de l'écurie du Pape, vêtus de casques rouges; menant en main douze haquenées, ou mules blanches, avec des housses d'étoffe de soie et des franges d'or. Suivent plusieurs mulets caparaçonnés de velours rouge avec des franges d'or, et menés en main par des domestiques du Pape. On voit ensuite trois litières de front, revêtues d'écarlate et de velours broché en or. Elles sont précédées de deux officiers à cheval et du maître de l'étable du Pape, avec ses estafiers à pied. Plusieurs anspessades voltigent dans les rangs pour régler la marche.

Après ce cortège, vient la noblesse romaine et les titulaires; ils marchent sans ordre pour

éviter les contestations sur la préséance, et montent tous de beaux chevaux, dont les crins sont entrelacés de rubans de diverses couleurs; ils sont accompagnés d'un grand nombre d'estafiers à pied, avec des livrées toutes neuves.

Cinq massiers du Pape continuent cette marche; ils sont en robes de drap violet, galonnées de velours noir; ils ont autour du cou des colliers de mailles, et portent des masses d'argent. Après eux viennent quatorze tambours à pied, vêtus de satin rouge garni d'or, ayant des plumes au chapeau, et chacun portant l'enseigne des quatorze quartiers de Rome: un chef de trompettes du Pape habillés et galonnés; les cubiculaires apostoliques en habits rouges.

Les camériers *extra muros*, vêtus de même: le commissaire-fiscal de la chambre en violet: les avocats consistoriaux en noir: les chapelains du commun de la famille papale en rouge: les camériers secrets et d'honneur; et les quatre derniers, dit *participantes*, en violet, portant sur des masses les quatre chapeaux de velours cramoisi du Pape; les camériers *du cappu* et *spada*, ou gentilshommes ordinaires de la chambre du Pape, précédés de leur commandant.

Quarante officiers du peuple romain, juges, maîtres, avocats, secrétaires, notaires, contrôleurs, etc., portant de grandes robes sénatoriales de velours noir, le bonnet de même, ainsi que les housses de leurs chevaux : un anspessade du Pape ; le lieutenant de la garde suisse à cheval, suivi de sa compagnie à pied en deux files, portant des hallebardes.

Les abrégiateurs du peuple romain ; les votants, *di signatura* ; les clerks de la chambre ; les auditeurs de rote sur des mules ; le maître du sacré palais, qui a à sa gauche le doyen de la rote : les quatorze maréchaux du peuple romain en robes de satin blanc, avec des justaucorps de satin violet, et des toques de velours noir : les quatorze *coporioni*, ou capitaines des quartiers, vêtus de grandes robes de velours, doublées de toile d'argent, et les chaussettes de satin blanc à galon d'or ; la toque de velours noir, enrichie de pierreries : les massiers du Pape et les trois conservateurs du peuple romain en habit de cérémonie, qui est la *trabea*, ou robe de drap d'or.

Les princes du trône, les ambassadeurs des têtes couronnées, le gouverneur de Rome, deux

maitres de cérémonies ; le sous-diacre , qui est auditeur de rote , portant la croix papale tournée vers Sa Sainteté , et marchant entre deux officiers , appelés *virgæ rubræ* , parce qu'ils portent des baguettes rouges.

Cinquante jeunes gentilshommes romains , vêtus de satin blanc , marchant sur deux lignes , précédant la litière du Pape , et suivis des estafiers de Sa Sainteté : les curseurs et maitres *delle strade* , c'est-à-dire des rues , le capitaine de la garde suisse , marchant à la tête de sa compagnie rangée sur deux files.

Au milieu de ces troupes , on voit la litière du Pape , laquelle est de velours rouge , broché et frangé en or. Sa Sainteté y est assise , revêtue de sa soutane de moire blanche , de son rochet , de sa mozette de velours rouge et de satin rouge ; si c'est en été , de son étole et de la calotte rouge , sous le chapeau de même couleur.

Immédiatement après est le maître de chambre du Pape , son échanson , son secrétaire et son médecin , tous quatre en violet. Lorsque le Pape fait cette cérémonie à cheval , il monte un cheval blanc. Les trois conservateurs du peuple romain et le commandant des capitaines des

quartiers tiennent la bride et les étriers, comme cela se pratiqua à la cavalcade du pape Clément XI (*Albani*), le 10 avril 1701.

Ensuite viennent les Cardinaux à cheval, deux à deux ; puis les Patriarches, Archevêques et évêques assistants : les protonotaires apostoliques participants : l'auditeur et le trésorier de la Chambre apostolique, les Prélats référendaires de l'une et l'autre signature, les litières du Pape et ses trompettes.

La marche est fermée par les deux compagnies de cheveau-légers, habillés de neuf en casaques d'écarlate, lesquelles ont de petites manches pendantes de velours rouge et jaune, tenant la lance en arrêt, et précédés de leurs officiers. Les cuirassiers à cheval marchent les derniers, suivis des carrosses du Pape et de ceux des Cardinaux.

Le chemin que tient cette magnifique et nombreuse cavalcade, est le long du bourg Saint-Pierre, jusqu'au pont Saint-Ange : de là *in Banchi Parrione*, Pasquin, à Saint-André *della Valle*, à Césarini, au Jésus, au Capitole, où l'on a dressé un arc de triomphe à Sa Sainteté, et où un sénateur lui présente les clefs, et lui fait

une harangue, tenant un sceptre d'ivoire en main. De là on passe par le camp *Vaccino* ; puis sous l'arc de Titus, pour aller au Colisée, et de là à Saint-Jean.

Au-delà de cet arc, les Juifs font tapisser le chemin jusqu'au Colisée, et y attachent des écriteaux, qui contiennent des sentences en hébreu et en latin, appliquées au nouveau Pape. Le plus considérable rabbin, à la tête de ses confrères, présente à Sa Sainteté une Bible hébraïque. Le Pape la reçoit, et leur dit, que c'est en vain qu'ils attendent encore le Messie que ce livre divin promet, puisqu'il y a plus de 1800 ans qu'il est venu ; qu'ils ne devraient pas résister si long-temps à la vérité ; enfin il prie le Seigneur qu'il daigne lever le voile de dessus leurs cœurs, et qu'il les éclaire.

Toutes les rues par où passe cette marche sont tapissées, et remplies d'une multitude infinie de peuple.

Le Pape étant arrivé au grand portique de Saint-Jean-de-Latran, et descendu de sa litière, le Cardinal Archiprêtre de cette basilique lui présente la croix à baiser. Ensuite on revêt Sa Sainteté de ses habits pontificaux, et elle monte

au trône qui lui est préparé sous ce même portique.

Les chanoines et chapelains de Saint-Jean viennent lui baiser les pieds, et le Cardinal Archiprêtre lui fait une harangue au nom du chapitre, et lui présente les clefs de l'église, l'une d'or et l'autre d'argent, dans un bassin d'argent rempli de fleurs. Dans le même temps les musiciens chantent ces paroles : *Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem; ut collocet eum cum principibus populi sui.* Cependant les Cardinaux prennent leurs ornements d'église, et le Pape s'avance vers la porte principale, où le Cardinal Archiprêtre lui présente le goupillon, et Sa Sainteté jette de l'eau bénite sur les assistants : puis le même Cardinal l'encense trois fois. Après quoi le Pape entre dans sa chaire, et ses estafiers le portent le long de la nef jusqu'au grand autel, sous un dais, dont les chanoines de Saint-Jean soutiennent les bâtons. Le Pape y fait sa prière, ensuite on le porte sur un trône dressé dans le chœur, et les Cardinaux viennent lui rendre l'obédience : puis Sa Sainteté entonne le *Te Deum*, après lequel il donne la bénédiction. Pendant cette céré-



monie, deux Cardinaux diacres lui mettent et ôtent la mitre, selon qu'il est prescrit par le cérémonial. De là on porte le Pape au palais de Saint-Jean-de-Latran, dans la chambre du Concile, où l'on chante plusieurs antiennes, et le Cardinal Prêtre dit plusieurs oraisons, à la fin desquelles Sa Sainteté donne aux Cardinaux et aux principaux Prélats une médaille d'or et une d'argent, chacune du poids d'une once, où est représenté le portrait de Sa Sainteté et ses emblèmes; enfin on porte le Pape à la loge de la Bénédiction: on lui met la tiare sur la tête, de même que le jour de son couronnement à Saint-Pierre, et il donne par deux fois la bénédiction au peuple, puis on jette sur toute la foule du peuple plusieurs poignées de petites pièces d'argent, fabriquées exprès aux armes du Pape, en disant ces paroles: *Dispersit, dedit pauperibus*; et cela fait, chacun se retire: le Pape reprend son habillement ordinaire, et retourne dans son carrosse au palais de Monte-cavallo, accompagné de ses parents, et précédé de la noblesse romaine, tous à cheval comme dans la marche précédente.

Les principaux officiers du Pape sont le Vicaire

du Pape. C'est toujours un Cardinal ; il a juridiction sur les prêtres, sur les réguliers, sur les hôpitaux, les confréries, les lieux de piété : il a deux lieutenants, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel ; un vice-gérant qui est Évêque, pour exercer les fonctions épiscopales.

*Le Pénitencier.* Sa juridiction s'étend sur tous les cas réservés au Pape : il donne aux confesseurs approuvés le pouvoir d'absoudre. Aux fêtes solennelles il va dans une des basiliques de Rome, où étant assis sur une chaise haute avec une baguette à la main, il entend la confession des cas réservés.

*Le Chancelier.* Il expédie les lettres apostoliques dont les suppliques sont signées par le Pape, à la réserve de celles qui s'expédient par Bref, *sub annulo Piscatoris*. Il a sous lui un régent qui a pouvoir de connoître de toutes les causes d'appel à la rote (1) et aux référendaires ; et douze abrégiateurs qui sont tous Prélats et

---

(1) La rote est une juridiction composée de douze Prélats, qui jugent par appellation de toutes les matières bénéficiales et patrimoniales de tous les catholiques qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres

chargés de faire les minutes des Bulles ; mais ils ont pour cela des substituts.

*Le Camerlingue.* Il est toujours Cardinal : il est préfet du tribunal des clercs de la chambre apostolique. Il connoît de toutes les causes dont cette chambre connoît, et il juge les causes des maîtres des rues, des ponts et édifices. Lorsque le Siège est vacant, il demeure au palais et à l'appartement du Pape : il fait battre monnoie à ses armes, tient le consistoire, et marche par la ville avec la garde des Suisses.

*Le Préfet de la signature de justice.* C'est toujours un Cardinal : sa fonction est de faire des réscrits de toutes les suppliques, et la commission des causes qui se délèguent par justice.

*Le Préfet de la signature de grâce.* Il signe toutes les suppliques des grâces que le Pape accorde dans les congrégations.

*Le Préfet des brefs,* qui est toujours Cardinal, reçoit et signe toutes les minutes des brefs.

*Le Général de la sainte Église.* Il est créé par

juges, comme aussi de tous les procès de l'état ecclésiastique. Ce mot de rote vient d'un tableau en forme de roue, qui contient les noms des douze Prélats.

un bref du Pape qui lui donne le bâton en particulier, et reçoit son serment. Il a mille écus par mois, en temps de paix, et trois mille en temps de guerre. Il commande toutes les troupes.

*Le Général des galères.* Il a trois cents écus par mois.

*Le Châtelain du château Saint-Ange.* Il a cent soldats pour la garde du château, avec leurs capitaines et des lieutenants.

Les principaux officiers de la maison du Pape sont, le *Secrétaire d'État*. Il est ordinairement Cardinal : c'est lui qui fait les affaires de premier ministre. Tous les ambassadeurs et ministres, avant de se présenter à l'audience du Pape, vont conférer avec lui sur leurs négociations.

*Le Dataire* est ordinairement Cardinal : c'est celui qui a la feuille des bénéfices.

*Le Majordome.* C'est toujours un Prélat qui a la surintendance de la maison du Pape.

*Le Maître de chambre du Pape;* c'est celui qui présente ceux qui vont à son audience.

*L'Auditeur du Pape;* c'est un Prélat qui est chargé de la nomination des évêchés : il accorde

et refuse aussi les appellations pour revoir les procès en dernier ressort.

Quatre *Maitres* de cérémonies, toujours vêtus de violet, et qui se trouvent à toutes les fonctions de l'Église.

*Le Maître* du sacré palais. Il est toujours de l'ordre de Saint-Dominique : il revoit et approuve, s'il le juge à propos, tous les livres qu'on veut imprimer. Le Pape lui entretient une table et un carrosse.

*Le Sacristain* du Pape. C'est toujours un Augustin : il est chargé de toute l'argenterie et ornements de la chapelle de Sa Sainteté.

Vingt-quatre *Secrétaires* des brefs. Leur fonction est de souscrire tous les brefs qui sont reçus par le Cardinal préfet des brefs.

*Les Camériers* d'honneur. Ce sont des gens de qualité qui ne viennent au palais que quand ils veulent.

*Le Maître* d'étable est un gentilhomme qui fait la fonction d'écuyer sans en avoir le titre.

Deux *Capitaines* des gardes du Pape. L'un a une compagnie de cheveu-légers ; l'autre une compagnie de cuirassiers : en outre il y a un capitaine de Cent-Suisses.

*Le Gouverneur* de Rome. Il connoît en particulier des matières civiles et criminelles, et il a droit de prévention sur les autres juridictions de la ville.

*L'Auditeur* de la chambre apostolique est juge ordinaire de la cour de Rome, c'est-à-dire des courtisans, des barons, des princes et des Prélats.

*Le Trésorier* du Pape. C'est toujours un Prêlat qui a la surintendance des revenus de l'État ecclésiastique.

*Le Sénateur* de Rome a sous lui deux juges civils et un juge criminel : il connoît avec ces juges des causes entre les bourgeois et les habitants de Rome. Dans les cérémonies publiques, il est habillé en ancien sénateur et porte une robe qui traîne jusqu'à terre ; il a au cou une grande chaîne d'or.

---

# ORIGINE

## DES CARDINAUX.

---

L'INSTITUTION de cette éminente dignité est plus récente que bien des auteurs ne la font. Elle ne peut avoir eu lieu que depuis que l'Église s'est vue dans l'abondance et dans la prospérité. En effet, lorsque le nombre des chrétiens se fut considérablement augmenté, on s'avisa de diviser Rome en plusieurs paroisses pour la commodité publique. Ainsi l'on établit plusieurs communautés particulières, qui s'assemblèrent en des lieux différents pour le service divin. De là est venu le nom de paroisse, qui signifie proprement une certaine quantité de familles habituées dans le voisinage d'une église, dans laquelle elles s'assemblent ordinairement pour leur édification mutuelle. Cela ayant été ainsi réglé, on commit le soin de ces paroisses à des ecclésiastiques, qui étoient chargés de faire le service et de travailler à l'instruction publique.

Dans la primitive Église, le prêtre principal d'une église s'appeloit *presbyter cardinalis* :

ainsi le mot de Cardinal est ancien, et il y a long-temps que l'on s'en est servi pour désigner les Curés et les conducteurs des assemblées romaines. Ce nom même étoit commun à plusieurs Curés de différentes villes; d'où les auteurs concluent que la dignité de Cardinal n'est point de la fondation de l'Église, et qu'elle étoit inconnue aux premiers siècles du christianisme. Elle n'a donc commencé que lorsque les Papes se sont vus affermis dans la possession du pouvoir souverain qu'ils ont dans l'Église. Alors ils ont mis leur cour dans un état propre à marquer la grandeur de leur autorité. Il est donc fort croyable qu'alors ils choisirent leurs conseillers dans la ville de Rome même, qu'ils prirent pour cela les Curés ordinaires, qu'ils les élevèrent à ce rang où on les voit aujourd'hui, afin qu'ayant intérêt à maintenir le chef qui les appeloit à ces dignités, ils travaillassent à conserver cette hiérarchie dans son éclat. Ainsi ce conseil de Cardinaux fut bien différent de ceux qui composoient autrefois le Clergé de Rome; c'est-à-dire que l'ancien nom demeura à ceux qui composèrent ce conseil : mais ce qu'il exprimoit se perdit insensiblement; cela ne se fit point tout



d'un coup : ce n'est que peu à peu qu'ils montèrent à ce rang.

Selon toutes les apparences, l'on n'a commencé à mettre les Cardinaux dans cette élévation où on les voit aujourd'hui, que lorsque les Papes ont été couronnés comme souverains temporels, et qu'en cette qualité, ils ont voulu rendre leurs assesseurs ordinaires participants de la majesté dont ils étoient revêtus. Or, le premier couronnement des Papes s'est fait dans le milieu du onzième siècle. C'est même une chose remarquable qu'ils n'ont jamais paru dans les Conciles, et qu'ils n'ont pas été employés dans les affaires publiques avant l'an 993. C'est le temps précisément auquel on les voit paroître pour la première fois dans un Concile : il en est fait mention dans celui qui fut célébré cette année à Rome sous le pontificat de Jean XV, pour la canonisation de saint Udalric, Evêque d'Ausbourg. Il faut même observer que les Cardinaux ne signèrent cet acte qu'après les Evêques, et qu'en plusieurs autres lieux de l'histoire, ils ne sont nommés qu'après les Evêques et les Archevêques (1).

Les Cardinaux ne paroissent avoir été les

---

(1) Histoire des Conclaves, t. II, p. 212. Cologne, 1703.

électeurs des Papes qu'au temps de Nicolas I<sup>er</sup>, c'est-à-dire vers le milieu du onzième siècle. Leur pouvoir à cet égard fut confirmé par Innocent IV, du temps du roi Saint-Louis, vers l'an 1230; mais ils n'ont été mis en pleine possession de ce droit que sous Boniface VIII; qui vivoit sur la fin du treizième siècle. On voit dans l'histoire, que, sous le règne de l'empereur Henri IX, le Pape Nicolas II, qui avoit été nommé l'an 1069, fit publier une loi au Concile de Latran en faveur des Cardinaux, par laquelle il fut dit que, si quelqu'un s'asseyoit sur la chaire de Saint Pierre, sans l'aveu et le consentement des Cardinaux et du Clergé, les Cardinaux et le Clergé seroient en droit de l'anathématiser, et de le chasser du Siège apostolique. C'est là le premier endroit où l'on trouve que les Cardinaux ont reçu formellement le pouvoir de nommer les Papes. Ce droit leur fut confirmé par Grégoire VII, l'an 1074.

Cependant ils ne furent élevés à ce point de grandeur où on les voit aujourd'hui, que par Innocent IV, dans un Concile qu'il assembla à Lyon, en présence de Baudouin, empereur de Constantinople, et de Saint-Louis, roi de France. Là il fut ordonné que les Cardinaux porteroient

le chapeau rouge à l'avenir, pour marquer leur rang et leur dignité dans l'Église. L'ordonnance est datée de l'an 1255. Le Pape Paul III ordonna qu'ils porteroient aussi la calotte rouge, pour témoigner qu'ils étoient prêts de mourir pour le Saint-Siège. Boniface VIII leur permit de s'habiller d'écarlate, qui est la couleur dont les anciens sénateurs et les empereurs romains avoient coutume de s'habiller.

Le nombre des Cardinaux est déterminé par la Bulle du Pape Sixte-Quint à soixante-dix, et à l'imitation du nombre des disciples de Jésus-Christ. Ils sont divisés en trois ordres, savoir: six Évêques, cinquante Prêtres et quatorze Diacres. Le corps des Cardinaux s'appelle SACRÉ COLLÈGE. Ils élisent seuls le Pape, et l'assistent comme conseillers intimes dans tout ce qui regarde le gouvernement spirituel et le temporel. Chaque Cardinal porte le titre de quelque église de Rome, et ceux qui y demeurent en prennent un soin particulier : ils ne peuvent résigner à un autre cette dignité ; mais ils peuvent la quitter, et même se marier, s'ils ne sont point dans les ordres, comme ont fait quelques uns. Ils prennent encore le soin des hôpitaux, des ordres, des collèges, monastères et confréries.

Quelques uns sont appelés **Cardinaux** protecteurs de certaines nations, parce qu'ils sont employés par les rois et par les princes catholiques, pour ménager leurs intérêts avec le Pape. Ils assistent à quantité de congrégations qui regardent la cour et le bien public.

Urbain VIII donna le titre d'*éminentissime* aux Cardinaux, au lieu de celui de *messire* et d'*illustrissime*, dont ils se contentoient autrefois. Quelques uns obtiennent cette éminente dignité, à la nomination des têtes couronnées; d'autres y parviennent après s'être dignement acquittés des charges de Nonce, de Vice-Légat, ou de quelque autre dans la Chambre apostolique; d'autres parce qu'ils excellent en quelque science nécessaire à l'Église : c'est ainsi que les religieux et les Prélats de la rote sont quelquefois honorés de la pourpre, à cause de leur savoir et de la connoissance qu'ils ont de la théologie, de l'histoire ecclésiastique et du droit canon; d'autres enfin à cause de leur naissance, et en considération du Pape, comme ceux de la maison de Savoie, d'Este, et les parents du Pape.

Quand le Pape veut créer des Cardinaux, il écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, et il les fait lire dans le Consistoire,

après avoir dit aux Cardinaux : *Habetis fratres*, c'est-à-dire vous avez pour frères N. N. Le Cardinal patron envoie ensuite chercher ceux qui se trouvent à Rome, et les mène au Pape recevoir de lui le bonnet rouge; et, au premier consistoire, Sa Sainteté leur donne le chapeau. Jusque-là, ils demeurent *incognito*, et ne peuvent se trouver aux assemblées. A l'égard des absents, le Pape leur dépêche un de ses chambriers d'honneur pour leur porter le bonnet; mais ils sont obligés d'aller recevoir le chapeau de la main de Sa Sainteté; et quand ils entrent à Rome, on les reçoit en cavalcade. Les habits des Cardinaux sont la soutane, le rochet, le mantelet, la mozette et la chape papale sur le rochet dans les actions publiques et solennelles. La couleur de leur habit est différente, selon les temps, ou de rouge, ou de rose sèche, ou de violet : les Cardinaux réguliers ne portent point de soie, ni d'autre couleur que celle de leur religion; mais le chapeau et le bonnet rouge sont communs à tous.

Le Pape envoie quelquefois aux princes, outre les nonces ordinaires, des Cardinaux pour traiter avec eux de la paix ou de quelque différend de

conséquence en qualité de *Légats a latere*. Sa Sainteté choisit les Cardinaux qui lui semblent les plus propres pour son dessein; et quand elle en crée quelqu'un, elle lui donne sa croix dans un consistoire secret, et les lettres patentes de la députation avec plusieurs privilèges, comme de donner la permission d'absoudre d'hérésie, de faire des protonotaires apostoliques, d'admettre la résignation des bénéfices, et d'en faire expédier les provisions. Le sacré Collège, faisant cavalcade, le conduit pontificallement/jusqu'à une des portes de Rome. Le Légat monte sur sa mule, marche à la fin entre deux Cardinaux; puis il ne paroît plus en public, et ne reçoit plus de visites; mais il s'en va au plus tôt à sa légation, et n'élève point sa croix, ni ne donne de bénédiction, qu'il ne soit éloigné de quarante milles de Rome; et quand il retourne de sa légation, on fait la même cavalcade, qu'auparavant. Tous les Cardinaux vont le visiter, et il leur rend au plus tôt visite.

Si les Cardinaux sont envoyés dans une ville, leur gouvernement s'appelle *Légation*. Il y en a cinq : celle d'Avignon, de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et de Pérouse.

---

---

# CARDINAUX

QUI COMPOSENT AUJOURD'HUI LE SACRÉ COLLÈGE.

---

## CARDINAUX ÉVÊQUES.

*Création de Pie VI.*

1795. JULE M. DELLA SOMAGLIA, *Doyen*, né à *Plaisance*,  
29 juillet 1744.

*Création de Pie VII.*

1801. BARTHELEMI PACCA, né à *Benevento*, 25 décembre  
1756.

1801. JOSEPH SPINA, né à *Sarzana*, 12 mars 1756.

1803. PIERRE-FRANÇOIS GALEFFI, né à *Cesena*, 27 octobre  
1770.

1816. THOMAS AREZZO, né à *Orbitello*, 17 décembre 1756.

1816. FRANÇOIS-XAVIER CASTIGLIONI, né à *Cingoli*, 20 no-  
vembre 1761.

## CARDINAUX-PRÊTRES.

1801. JOSEPH FIRRAO, *Napolitain*, né 20 juillet 1736.

1801. LOUIS RUFFO SCILLA, *Napolitain*, né 25 août 1750.

1801. CÉSAR BRANCABORO, né à *Fermo*, 18 août 1755.

1801. CHARLES-FRANÇOIS CASELLI, né à *Alexandrie*, 20  
octobre 1740.

1803. JOSEPH FESCH, né à *Ajaccio*, 3 janvier 1763.

1804. CHARLES OPPIZZONI, né à *Milan*, 15 avril 1769.

1816. PIERRE GRAVINA, né à *Monte-Vago*, 16 décembre  
1749.

1816. JOSEPH MOROZZO, né à *Turin*, 12 mars 1758.  
 1816. FABRICE-SCENERAS TESTAFERRATA, né à *Malte*, 20  
 avril 1750.  
 1816. BENOIT NARO, né à *Rome*, 26 juillet 1744.  
 1816. EMMANUEL DE GRÉGORIO, *Napolitain*, né 18 dé-  
 cembre 1758.  
 1816. GEORGE DORIA PAMPHILI, né à *Rome*, 17 novembre  
 1772.  
 1816. LOUIS ERCOLANI, né à *Foligno*, 17 octobre 1758.  
 1819. RODOLPHE-JEAN-JOSEPH REINIER, archiduc d'Au-  
 triche, né à *Vienne*, 8 janvier 1788.  
 1822. ANNE-ANTOINE-JULES DE CLERMONT-TONNERRE, pair  
 de France, né à *Paris*, 1<sup>er</sup> janvier 1749.  
 1823. FRANÇOIS BERTAZZOLI, né à *Lugo*, 2 mai 1754.  
 1823. JOSEPH-FRANÇOIS FALZA CAPPÀ, né à *Corneto*, 7 avril  
 1767.  
 1823. ANTOINE PALLOTTA, né à *Ferrare*, 23 février 1770.  
 1823. CHARLES-MARIE PEDICINI, né à *Bénévent*, 2 no-  
 vembre 1769.  
 1823. HERCULE DANDINI, né à *Rome*, 25 juillet 1759.  
 1823. CHARLES ODESCALCHI, né à *Rome*, 5 mars 1785.  
 1823. PLACIDE ZURLA, né à *Lignano*, 2 avril 1769.  
 1823. ANNE-LOUIS-HENRI DE LA FARE, né dans le diocèse  
 de *Luçon*, 8 septembre 1752.

*Création de Léon XII.*

1824. JEAN-BAPTISTE BUSSI, né à *Rome*.  
 1824. BONAVENTURE GAZZOLA, né à *Plaisance*.  
 1824. CHARLES GAETAN GAYSRUK, né à *Clagenfurt*, 7 août  
 1769.  
 1824. PATRICE DA SILVA, né à *Leira*, 15 octobre 1756.



1824. CHARLES-VICTOR FERRERO DE LA MARMORA, né à *Turin*, 15 octobre 1757.
1824. PIERRE DE INGUANZO RIBERA, né à *Slanès*, principauté des Asturies, 29 décembre 1764.
1825. GUSTAVE-MAXIMILIEN-JUSTE, prince de Croy, né au *Vieux-Condé*, 12 septembre 1773.
1826. LOUIS MICARA, né à *Frascati*, 12 octobre 1775.
1826. MAUR CAPELLARI, né à *Bellune*, 18 septembre 1765.
1826. ANTOINE DE LATIL, né à l'île *Sainte-Marguerite*, 6 mars 1761.
1826. FRANÇOIS-XAVIER CIENFUEGOS, né à *Oviédo*, 14 mars 1766.
1826. JACQUES GIUSTINIANI, né à *Rome*, 29 décembre 1769.
1826. VINCENT MACCHI, né à *Monte-Fiascone*, 31 août 1770.
1826. JACQUES-PHILIPPE FRANSONI, né à *Gênes*, 10 décembre 1775.
1827. JOACHIM-JEAN-XAVIER D'ISOARD, né à *Aix*, 23 octobre 1766.
1827. IGNACE NASALLI, né à *Parme*, 7 octobre 1750.

## CARDINAUX-DIACRES.

*Création de Pie VII.*

1801. JOSEPH ALBANI, né à *Rome*, 13 septembre 1750.
1816. FRANÇOIS CAVALCHINI, né à *Tortone*, 4 décembre 1755.
1816. JEAN CACCIA PIATTI, né à *Novare*, 8 mars 1751.
1816. STANISLAS SAN SEVERINO, né à *Naples*, 13 juillet 1764.
1816. PIERRE VIDONI, né à *Crémone*, 2 septembre 1759.
1817. AUGUSTIN RIVAROLA, né à *Gênes*, 14 mars 1758.

1819. CÉSAR GUERRIERI GONSAGA, né à *Mantoue*, 2 mars  
1749.
1823. ANTOINE FROSONI, né à *Modène*, 8 septembre 1751.
1823. THOMAS RIARIO SPORZA, né à *Naples*, 8 janvier 1782.

*Création de Léon XII.*

1826. THOMAS BERNETTI, né à *Fermo*, 29 décembre 1779:

# CHRONOLOGIE DES PAPES,

## SUCCESEURS DE S. PIERRE.

| PAPES.                           | Ans<br>de J.-C. | PAPES.                           | Ans<br>de J.-C. |
|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| S. Pierre.                       | 31              | 30 S. Eusèbe.                    | 310             |
| 1 S. Lin.                        | 66              | 31 S. Miltiade, ou<br>Melchiade. | 311             |
| 2 S. Anaclet. 78 ou 79           |                 | 32 S. Sylvestre I.               | 314             |
| 3 S. Clément I.                  | 91              | 33 S. Marc.                      | 336             |
| 4 S. Évariste.                   | 100             | 34 S. Jule.                      | 337             |
| 5 S. Alexandre.                  | 109             | 35 Libère.                       | 352             |
| 6 S. Sixte I, ou Xiste. 119      |                 | 36 S. Damase.                    | 366             |
| 7 S. Télesphore.                 | 127             | 37 S. Sirice.                    | 384             |
| 8 S. Hygin.                      | 139             | 38 S. Anastase I.                | 398             |
| 9 S. Pie I.                      | 142             | 39 S. Innocent I.                | 402             |
| 10 S. Anicet.                    | 157             | 40 S. Zozime.                    | 417             |
| 11 S. Soter.                     | 168             | 41 S. Boniface I.                | 418             |
| 12 S. Éleuthère.                 | 177             | 42 S. Célestin.                  | 422             |
| 13 S. Victor.                    | 193             | 43 S. Sixte III.                 | 432             |
| 14 S. Zépherin.                  | 202             | 44 S. Léon-le-Grand.             | 440             |
| 15 S. Calliste, ou Ca-<br>lixte. | 219             | 45 S. Hilaire.                   | 461             |
| 16 S. Urbain I.                  | 223             | 46 S. Simplicie.                 | 468             |
| 17 S. Pontien.                   | 230             | 47 S. Félix II.                  | 483             |
| 18 S. Antère.                    | 230             | 48 S. Gélase.                    | 492             |
| 19 S. Fabien.                    | 236             | 49 S. Anastase II.               | 496             |
| 20 S. Corneille.                 | 251             | 50 Symmaque.                     | 498             |
| 21 S. Luce.                      | 252             | 51 Hormisdas.                    | 514             |
| 22 S. Étienne I.                 | 253             | 52 S. Jean I.                    | 523             |
| 23 S. Sixte II, ou<br>Xiste      | 257             | 53 Félix III.                    | 526             |
| 24 S. Denis.                     | 259             | 54 Boniface II.                  | 530             |
| 25 S. Félix I.                   | 269             | 55 Jean II.                      | 533             |
| 26 S. Eutichien.                 | 275             | 56 Agapit.                       | 535             |
| 27 S. Caius.                     | 283             | 57 Silvére.                      | 536             |
| 28 S. Marcellin.                 | 296             | 58 Vigile.                       | 537             |
| 29 S. Marcel.                    | 308             | 59 Pélage I.                     | 555             |
|                                  |                 | 60 Jean III.                     | 560             |

| PAPES.                       | Ans<br>de J.-C. | PAPES.                        | Ans<br>de J.-C. |
|------------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| 61 Benoît Bonose.            | 574             | 93 Étienne III.               | 768             |
| 62 Pélagé II.                | 578             | 94 Adrien I.                  | 772             |
| 63 S. Grégoire-le-<br>Grand. | 590             | 95 Léon III.                  | 795             |
| 64 Sabinien.                 | 604             | 96 Étienne IV.                | 816             |
| 65 Boniface III.             | 606<br>ou 607   | 97 Pascal I.                  | 817             |
| 66 Boniface IV.              | 607<br>ou 608   | 98 Eugène II.                 | 824             |
| 67 S. Deusdedit.             | 614<br>ou 615   | 99 Valentin.                  | 827             |
| 68 Boniface V. 617 ou 618    |                 | 100 Grégoire IV.              | 827             |
| 69 Honorius. 625 ou 626      |                 | 101 Sergius II.               | 844             |
| 70 Severin.                  | 640             | 102 Léon IV.                  | 847             |
| 71 Jean IV.                  | 640             | 103 Benoît III.               | 855             |
| 72 Théodore.                 | 642             | 104 Nicolas I.                | 858             |
| 73 S. Martin.                | 649             | 105 Adrien II.                | 867             |
| 74 S. Eugène I.              | 654             | 106 Jean VIII.                | 872             |
| 75 Vitalien.                 | 657             | 107 Marin I.                  | 882             |
| 76 Adéodat.                  | 672             | 108 Adrien III.               | 884             |
| 77 Donus, ou Dom-<br>nus.    | 676             | 109 Étienne V.                | 885             |
| 78 Agathon. 678 ou 679       |                 | 110 Formose.                  | 891             |
| 79 S. Léon II.               | 682             | 111 Boniface VI.              | 896             |
| 80 Benoît II.                | 684             | 112 Étienne VI.               | 896             |
| 81 Jean V. 685 ou 686        |                 | 113 Romain.                   | 897             |
| 82 Conon.                    | 686             | 114 Théodore.                 | 898             |
| 83 Sergius I.                | 687             | 115 Jean IX.                  | 898             |
| 84 Jean VI.                  | 701             | 116 Benoît IV.                | 900             |
| 85 Jean VII.                 | 705             | 117 Léon V.                   | 903             |
| 86 Sisinnius.                | 708             | 118 Christophe.               | 903             |
| 87 Constantin.               | 708             | 119 Sergius III.              | 904             |
| 88 Grégoire II.              | 715             | 120 Anastase III.             | 911             |
| 89 Grégoire III.             | 731             | 121 Landon. 913 ou 914        |                 |
| 90 Zacharie.                 | 741             | 122 Jean X.                   | 914             |
| 91 Étienne II.               | 752             | 123 Léon VI.                  | 928             |
| 92 Paul.                     | 757             | 124 Étienne VII.              | 929             |
|                              |                 | 125 Jean XI.                  | 931             |
|                              |                 | 126 Léon VII.                 | 936             |
|                              |                 | 127 Étienne VIII.             | 939             |
|                              |                 | 128 Marin, ou Mar-<br>tin II. | 942             |

| PAPES.                 | Ans<br>de J.-C. | PAPES.             | Ans<br>de J.-C. |
|------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| 129 Agapit II.         | 946             | 165 Anastase IV.   | 1153            |
| 130 Jean XII.          | 956             | 166 Adrien IV.     | 1154            |
| 131 Léon VIII.         | 963             | 167 Alexandre III. | 1159            |
| 132 Jean XIII.         | 965             | 168 Lucius III.    | 1181            |
| 133 Benoît VI.         | 972             | 169 Urbain III.    | 1185            |
| 134 Donus II. entre    | 972             | 170 Grégoire VIII. | 1187            |
|                        | et 973          | 171 Clément III.   | 1187            |
| 135 Benoît VII. 974 ou | 975             | 172 Célestin III.  | 1191            |
| 136 Jean XIV.          | 983             | 173 Innocent III.  | 1198            |
| 137 Jean XVI.          | 985             | 174 Honorius III.  | 1216            |
| 138 Grégoire V.        | 996             | 175 Grégoire IX.   | 1227            |
| 139 Silvestre II.      | 999             | 176 Innocent IV.   | 1243            |
| 140 Jean XVII.         | 1003            | 177 Alexandre IV.  | 1254            |
| 141 Jean XVIII.        | 1003            | 178 Urbain IV.     | 1261            |
| 142 Sergius IV.        | 1009            | 179 Clément IV.    | 1265            |
| 143 Benoît VIII.       | 1012            | 180 Grégoire X.    | 1271            |
| 144 Jean XIX.          | 1024            | 181 Innocent V.    | 1276            |
| 145 Benoît IX.         | 1033            | 182 Adrien V.      | 1276            |
| 146 Grégoire VI.       | 1044            | 183 Jean XXI.      | 1276            |
| 147 Clément II.        | 1046            | 184 Nicolas III.   | 1277            |
| 148 Damase II.         | 1048            | 185 Martin IV.     | 1281            |
| 149 S. Léon IX.        | 1048            | 186 Honorius IV.   | 1285            |
| 150 Victor II.         | 1055            | 187 Nicolas IV.    | 1288            |
| 151 Étienne IX.        | 1057            | 188 Célestin V.    | 1294            |
| 152 Nicolas II.        | 1058            | 189 Boniface VIII. | 1294            |
| 153 Alexandre II.      | 1061            | 190 Benoît XI.     | 1303            |
| 154 Grégoire VII.      | 1073            | 191 Clément V.     | 1305            |
| 155 Victor III.        | 1086            | 192 Jean XXII.     | 1316            |
| 156 Urbain II.         | 1088            | 193 Benoît XII.    | 1334            |
| 157 Pascal II.         | 1099            | 194 Clément VI.    | 1342            |
| 158 Gélase II.         | 1118            | 195 Innocent VI.   | 1352            |
| 159 Caliste II.        | 1119            | 196 Urbain V.      | 1362            |
| 160 Honorius II.       | 1124            | 197 Grégoire XI.   | 1370            |
| 161 Innocent II.       | 1130            | 198 Urbain VI.     | 1378            |
| 162 Célestin II.       | 1143            | 199 Boniface IX.   | 1389            |
| 163 Lucius II.         | 1144            | 200 Innocent VII.  | 1404            |
| 164 Eugène III.        | 1145            | 201 Grégoire XII.  | 1406            |

| PAPES.             | Ans<br>de J.-C. | PAPES.              | Ans<br>de J.-C. |
|--------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| 202 Alexandre V.   | 1409            | 227 Grégoire XIV.   | 1590            |
| 203 Jean XXIII.    | 1410            | 228 Innocent IX.    | 1591            |
| 204 Martin V.      | 1417            | 229 Clément VIII.   | 1592            |
| 205 Eugène IV.     | 1431            | 230 Léon XI.        | 1605            |
| 206 Nicolas V.     | 1447            | 231 Paul V.         | 1605            |
| 207 Calliste III.  | 1455            | 232 Grégoire XV.    | 1621            |
| 208 Pie II.        | 1458            | 233 Urbain VIII.    | 1623            |
| 209 Paul II.       | 1464            | 234 Innocent X.     | 1644            |
| 210 Sixte IV.      | 1471            | 235 Alexandre VII.  | 1655            |
| 211 Innocent VIII. | 1484            | 236 Clément IX.     | 1667            |
| 212 Alexandre VI.  | 1492            | 237 Clément X.      | 1670            |
| 213 Pie III.       | 1503            | 238 Innocent XI.    | 1676            |
| 214 Jules II.      | 1503            | 239 Alexandre VIII. | 1689            |
| 215 Léon X.        | 1513            | 240 Innocent XII.   | 1691            |
| 216 Adrien VI.     | 1522            | 241 Clément XI.     | 1700            |
| 217 Clément VII.   | 1523            | 242 Innocent XIII.  | 1721            |
| 218 Paul III.      | 1534            | 243 Benoît XIII.    | 1724            |
| 219 Jules III.     | 1550            | 244 Clément XII.    | 1730            |
| 220 Marcel II.     | 1555            | 245 Benoît XIV.     | 1740            |
| 221 Paul IV.       | 1555            | 246 Clément XIII.   | 1758            |
| 222 Pie IV.        | 1559            | 247 Clément XIV.    | 1769            |
| 223 Pie V.         | 1566            | 248 Pie VI.         | 1775            |
| 224 Grégoire XIII. | 1572            | 249 Pie VII.        | 1800            |
| 225 Sixte V.       | 1585            | 250 Léon XII.       | 1823            |
| 226 Urbain VII.    | 1590            |                     |                 |

*Nota.* Si l'on trouve Benoît XI, et non Benoît X; Jean XVI, et non Jean XV, et ainsi des autres, c'est que l'on ne compte pas parmi les Papes ceux qui, élus, n'ont point été consacrés, ni les Anti-Papes.

MODÈLE DU BULLETIN D'ÉLECTION.

|  |  |                  |  |
|--|--|------------------|--|
| <i>Ego</i>   |  | <i>Card.</i>     |  |
| <b>SIGILLUM.</b>   |  | <b>SIGILLUM.</b> |  |
| <i>Eligo in Summum Pontificem B<sup>m</sup> D. meum<br/>D. Cardin.</i> |  |                  |  |
| <b>SIGILLUM.</b>   |  | <b>SIGILLUM.</b> |  |
|  |  |                  |  |

REVERS DU BULLETIN.

|  |        |  |
|--|--------|--|
|  |        |  |
|  | NOMEN. |  |
|  |        |  |
|  | SIGNA. |  |
|  |        |  |





*On trouve chez les mêmes Libraires :*

CONCORDANCE DES QUATRE ÉVANGÉLISTES ,  
suivant l'ordre de Michaelis; les quatre textes <sup>en</sup> regard. In-12, de 750 pages, br..... 6 fr.

LE PAROISSIEN COMPLET, contenant l'Office des  
Dimanches et des Fêtes, en latin et en français,  
selon l'usage de Paris et de Rome; in-12 de 900 pages  
(gros caractères), papier vélin superfin, relié en  
veau antique..... 11 fr.

— Le même, rel. doré sur tranche..... 12 fr.







